



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le sept mars deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 15

Présents : M. Jacques MERVILLE, Mme Céline LEJOSNE, M. Éric BOCQUET, Mme Viviane DELEVALLÉE, M. Pierre PAPEGHIN, Mme Régine CALLIPEL, Mme Rose SECQ, M. Jacques RIBAILLE, M. Yves LEFRANCO, M. Didier DAMIDE, Mme Marie-Pierre ROUSSEL, M. Bernard BAILLEUL, Mme Blandine MORTREUX, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Jean-Pierre DELEVALLÉE,

Ont donné Pouvoir :

Absents :

Délibération n°2/25

Objet : Élection de la Vice-présidence du Conseil d'Administration

Vu l'élection municipale du 2 février 2025,
Vu la Délibération n°3/25 du 27 février 2025,
Vu la Délibération n°11/25 du 27 février 2025,
Vu la Délibération n°12/25 du 27 février 2025,
Vu l'Arrêté municipal n°18/25 du 28 février 2025,

Monsieur le Président rappelle la nécessité d'élire, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, un ou une Vice-président(e). La Vice-présidence de l'Assemblée délibérative seconde le Président dans les travaux du Conseil d'Administration et dans la conduite des affaires courantes de l'établissement public.

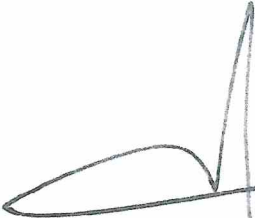

Monsieur le Président rappelle également à la fois l'autonomie du Centre Communal d'Action Sociale vis-à-vis de la Commune mais souligne dans le même temps le lien indéniable qui les lient.

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérative décide, à l'unanimité :

- de procéder à scrutin public pour désigner sa Vice-présidence
- de désigner Madame Viviane DELEVALLÉE Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 14 mars 2025


Le Président

Éric BOCCO

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.